

Délibération n°  
2024.011

Séance du 14/05/2024  
N° ordre : 01



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés : 1
- Votants : 8

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**ATTRIBUTION  
D'AIDES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le quatorze mai deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.  
Date de convocation du Conseil d'Administration : 06 mai 2024

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Lydie FERNANDES, Éric ESCLAFER.

**EXCUSES** : Marie-Odile MORIN.

**SECRETAIRE** : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.  
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;  
Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;  
Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;  
Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2021/007	Loyer	342,35 €	NOALIS
	Electricité / Gaz	200,00 €	EDF

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 14 mai 2024,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

**Certifiée exécutoire**

Date de publication et de  
notification : 15/05/2024